



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ABOBO



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN D'ABOBO

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	13
BIDONVILLES	15
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	16
ENVIRONNEMENT	19
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	21
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	22
SERVICES URBAINS DE BASE	24
SÉCURITÉ URBAINE	27

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

CÔTE D'IVOIRE



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

La commune d'Abobo est l'une des 13 communes constituant le district d'Abidjan. Elle est située au nord de l'agglomération d'Abidjan, à une dizaine de kilomètres du centre-ville. Elle regroupe 28 quartiers et villages. La population de la commune d'Abobo a atteint 938 424 habitants en 2011. Le taux d'accroissement annuel s'élève à 2,69 %. Le territoire communal d'Abobo s'étend sur une superficie de 7 800 hectares. C'est un vaste plateau bordé par des talwegs couvrant près de 31 % de sa superficie. L'altitude maximale est d'environ 125 m. Le climat de la commune d'Abobo est tropical humide avec 2 200 mm de pluie par an sur sept mois.

GOVERNANCE

Abobo est administrée en tant que commune de plein exercice depuis la publication de la loi N° 80-1182 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale. Les différents organes de la commune sont le conseil municipal, le maire et la municipalité. Ces 3 entités assurent la gestion administrative de la commune sous l'assistance et la tutelle du ministère de l'Intérieur. La municipalité d'Abobo n'implique pas la société civile dans la gestion de la commune.

FINANCES MUNICIPALES

Depuis 2008, la commune d'Abobo ne perçoit plus de subvention de l'État de Côte d'Ivoire. Elle fonctionne de manière autonome. Il n'existe pas de partenariat décentralisé. En ce qui concerne le recouvrement des taxes et patentes, la municipalité n'a pas encore développé de mesure efficace. L'administration a rencontré des difficultés à collecter cet impôt à cause de la crise postélectorale.

FONCIER

La sécurité foncière est garantie par des textes et procédures de portée nationale, qui permettent l'accès à la pleine propriété au moyen de titres fonciers et de certificats de propriété foncière. Malgré ces mesures et textes officiels, plusieurs types de conflits fonciers sont régulièrement signalés à Abobo (double attribution, faux titre de propriété).

Les autorités municipales procèdent essentiellement à la légalisation des documents fonciers et délivrent les permis de construire. Il existe néanmoins de véritables conflits de compétences entre les autorités municipales, le ministère de la Construction, de l'urbanisme et de l'assainissement et le district d'Abidjan.

BIDONVILLES

Abobo compte plus d'une dizaine de quartiers précaires et 1 bidonville. Les quartiers ne sont, pour la plupart, pas viabilisés. Avec une population croissante et une demande de logement de plus en plus forte, environ 60 % de la population de la commune vit dans ces quartiers précaires.

La commune d'Abobo ne disposant pas de moyens financiers pour la construction de logements sociaux, sa politique est donc axée sur la restructuration des quartiers précaires et des bidonvilles. Cette restructuration vise également à la sécurisation des droits fonciers dans les bidonvilles.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La majeure partie des femmes vit de petites activités relevant du secteur informel notamment le commerce. Les charges familiales, les difficultés à trouver un emploi et les faibles ressources sont autant de freins à l'émancipation sociale des femmes. La commune d'Abobo ne dispose pas de politique en matière d'équité entre les sexes.

ENVIRONNEMENT

Le caractère multisectoriel de la stratégie de préservation de l'environnement met en jeu 3 acteurs essentiels : le gouvernement, la commune et les communautés. La gestion de l'environnement urbain est menée par la sous-direction de l'environnement de la mairie et par les populations.

Les principales questions environnementales, auxquelles fait face la commune d'Abobo, sont la mauvaise gestion des déchets solides et liquides et le manque d'infrastructures de drainage des eaux usées et pluviales. La qualité environnementale des espaces urbains de la commune est préoccupante.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les principaux risques de catastrophes naturelles à Abobo sont les inondations et les glissements de terrains. L'insuffisance des ouvrages de drainage, le manque d'entretien des caniveaux et les lotissements illégaux érigés dans les bassins d'orage empêchent le bon drainage des eaux pluviales. La conséquence immédiate de cette situation est l'accroissement des risques d'inondation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La commune d'Abobo est une cité dortoir qui ne bénéficie pas de grands centres commerciaux ou industriels. Par conséquent, l'activité économique de la commune est basée sur le secteur informel, principalement le commerce et le transport. Le secteur de l'artisanat représente un potentiel important pour la ville qu'il faudrait développer.

SERVICES URBAINS DE BASE

Les principaux défis auxquels fait face la commune d'Abobo, en ce qui concerne les services urbains de base, sont la gestion des déchets solides et liquides et l'assainissement. Les ressources mobilisées par la commune pour le financement des services urbains de base proviennent de bailleurs de fonds et de fonds publics.

L'approvisionnement en eau potable est assuré par la Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages (2008),

28,32 % des habitants disposent d'un compteur d'eau individuel. Plusieurs quartiers de la commune (Sagbé, Agoueto Nord et Sud) demeurent sans accès à l'eau potable.

La commune est alimentée en électricité par la Compagnie ivoirienne d'électricité. 46,37 % des habitants de la commune disposent d'un compteur électrique individuel. Certains quartiers ne sont pas totalement éclairés. En outre, les quartiers de Belle Ville, Anonkoua 3 extension et Bocabo sont connectés au réseau électrique mais sont très peu souvent alimentés.

SÉCURITÉ URBAINE

Les principales causes de la criminalité et de la violence dans la commune d'Abobo sont le chômage, la pauvreté, le manque de formation du personnel de police, la prolifération des armes légères, le manque de moyens matériels et financiers et l'effectif insuffisant de personnels des forces de l'ordre (environ 404 policiers pour l'ensemble de la commune).

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18861

